

Rouen, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

*Le Président*

À L'ATTENTION DES CONSEILLERS  
ET CONSEILLÈRES DÉPARTEMENTAUX

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,

Comme vous le savez, un Conseil départemental extraordinaire est prévu le 19 septembre prochain pour débattre de l'opportunité pour notre collectivité de se voir transférer les routes nationales dans le cadre de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS).

Par ce courrier, je vous informe de son annulation et par là même de l'annulation de la réunion de la commission n°5 du 15 septembre. En voici les raisons.

Adoptée le 21 février 2022, la loi 3DS permet notamment aux départements de se porter candidat à la reprise d'une partie du réseau routier national.

Pour notre collectivité, la réflexion s'est essentiellement concentrée sur le transfert éventuel des routes nationales 27 et 31 dans le réseau routier départemental. Des échanges nourris ont eu lieu entre la Direction des routes et les services de l'État pour étudier les conditions du transfert et nous devons nous prononcer par une délibération du Conseil départemental avant l'échéance du 30 septembre 2022, conformément au décret du 30 mars 2022.

Mais, après plusieurs réunions de travail, Alain BAZILLE, vice-président du Département chargé des Infrastructures, et moi-même avons conclu que les conditions permettant de se porter volontaire n'étaient pas réunies. L'analyse fine des éléments financiers, routiers, humains, matériels et bâtimentaires par nos services fait apparaître qu'il est de l'intérêt de la collectivité de refuser ce transfert. À titre d'exemple, la compensation annuelle qui serait versée par l'État est très inférieure aux estimations établies par les services départementaux. De plus, nos nombreuses interrogations sur le transfert des moyens humains et matériels affectés à l'entretien et à l'exploitation des deux sections de routes nationales ne trouveront pas de réponses définitives d'ici la séance du 19 septembre.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission n°5 pour vous fournir des informations plus complètes.

Toutefois, ce refus n'empêche pas notre collectivité de travailler aux conséquences de la mise en service récente du nouveau tronçon de la RN27.

Tout comme les élus et habitants du territoire dieppois, nous avons accueilli positivement l'ouverture du viaduc de la Scie et de la route entre Manéhouville et Arques-la-Bataille le 30 juin dernier. Ces aménagements permettent aujourd'hui une traversée plus paisible et sécurisée de la vallée de la Scie et un accès facilité à Dieppe après plusieurs années d'attente.

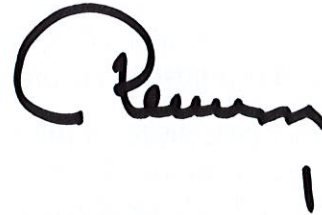
Mais il convient d'aller plus loin et de poursuivre la fluidification des trois principaux accès menant à Dieppe depuis le sud.

Dans le cadre de ses compétences, en sus des travaux déjà programmés sur la RD915 (mise en place de bandes multifonctionnelles), je souhaite que des aménagements soient réalisés sur la RD154E, au niveau de la zone industrielle de Rouxmesnil-Bouteilles, où la congestion quotidienne est dénoncée par les habitants et les entreprises. A court terme, d'ici la fin de l'année, une reprogrammation des matériels de signalisation tricolore sera opérée pour synchroniser leur activation. Ensuite, à moyen terme, deux giratoires seront installés en lieu et place des feux.

Par ailleurs, des discussions doivent être menées avec les maires des communes concernées pour aménager et requalifier l'ancien tracé de la RN27, notamment en traversée de Saint-Aubin-sur-Scie et de Sauqueville. Le Département accompagnera ces communes dans leurs travaux de réaménagement urbain.

Je suis convaincu de la pertinence de travailler collectivement à l'aménagement des trois accès à Dieppe que sont la « RD 54B - RD 154E », la RD 915 et l'« ex-RN 27 ». Cette ambition est d'autant plus importante qu'elle sert à la fois l'intérêt de la ville, de l'agglomération et du département. En effet, tant pour la fluidité de la circulation, la connexion à la RD 925, la réussite du projet d'EPR2 à Penly, l'attractivité du Transmanche que la vitalité du port de Dieppe, nous devons répondre aux attentes des acteurs du territoire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Bellanger', with a vertical line at the end.

Bertrand BELLANGER